

# L'Aide aux loisirs 2021

La Caf des Yvelines soutient les familles dans le cadre des loisirs de leurs enfants.

## Objectif

- Faciliter l'inscription des jeunes à une activité annuelle de loisirs (sportive, culturelle, artistique...) organisée toute l'année scolaire par une structure associative ou municipale.
- Faciliter l'inscription des jeunes à un accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) les mercredis et vacances scolaires de printemps, d'hiver et d'automne.

## Publics concernés

Les familles allocataires ayant un (ou des) enfant(s) âgé(s) entre **4 et 16 ans (nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2017)**.

## Critères d'attribution

- le quotient familial du mois de janvier de l'année en cours doit être inférieur ou égal à **800 €**,
- les familles concernées reçoivent automatiquement courant juin une notification de droit aux loisirs pour chaque enfant.

## Montant de l'aide

- Le montant de l'aide est de **180 € si l'enfant est âgé de 4 à 11 ans ou de 140 € s'il est âgé de 12 à 16 ans** (dans la limite du coût de l'inscription). Ce montant est majoré de **360 € si l'enfant est en situation de handicap** (bénéficiaire de l'AEEH).
- L'aide sera versée directement sur le mode de règlement habituel de vos prestations familiales.

Cette aide est accordée dans la limite des fonds disponibles

Attention : L'aide **ne peut être utilisée pour l'achat de matériel ou d'équipement, les cours particuliers, les séjours de vacances, les séjours scolaires, les accueils de loisirs périscolaires**

## Comment utiliser cette aide ?

- Lors de l'inscription de votre enfant à l'activité, faites compléter par l'association (ou le prestataire) l'attestation "aide aux loisirs 2021" reçue. Si l'attestation envoyée en juin par la Caf a été perdue, il est possible de transmettre une attestation d'inscription de l'association indiquant les nom et prénom de l'enfant et comportant le cachet et la signature de l'association.
- Renvoyez-la par courrier à : Caf des Yvelines - 78090 YVELINES CEDEX9 **avant le 31 mars 2022**.
- A réception par nos services de l'imprimé complété et signé, le paiement sera effectué sur votre compte bancaire.